



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de municipalité du 18 juillet 2016 à 18h.30

- Prend acte des préavis à présenter en début de législature pour les autorisations générales (Art.4LC), plafond d'endettement et autorisation générale d'emprunter, délégation de compétence ;
- Prend acte du PV de l'assemblée des syndics du 30 juin 2016 sur la collégialité ainsi que les cours proposés aux nouveaux municipaux en début de législature ;
- Prend acte de la visite annuelle du Préfet, 4 octobre 2016 ;
- Prend acte des approbations par la Chancellerie de l'Etat des règlements suivants :
  - **Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance**
  - **Règlement communal pour l'utilisation du terrain de camping du Jubillet**
  - **Règlement communal sur la distribution de l'eau ;**
- Décide de nommer la commission de salubrité pour la durée de la législature comme suit :
  - ✚ Lohri Didier, syndic
  - ✚ Genoud Thierry, responsable STI
  - ✚ Jaquet Pierre-Yves, médecin
- Prend acte du courrier de Télé Dôle SA au sujet de la cession des actions TéléDôle ;
- Prend acte du courrier de l'Office fédéral des Transports OFT concernant les échéances de délais concernant la procédure de commande et d'établissement de l'horaire pour la période d'horaire 2018/2019 ;
- Prend acte de la mise à ban, parcelle 302, immeuble Rue du Châtelard.

Séance levée à 22h.10

La municipalité